

L'Afrique du coton à Hong Kong : les enjeux d'une négociation

Par *Kako NUBUKPO*

Economiste au CIRAD, basé à l'Institut d'Economie Rurale du Mali, Programme Coton, Bamako.

L'Afrique du coton a rendez-vous à Hong Kong dans le cadre de la sixième conférence ministérielle de l'OMC. Force est de constater que deux ans après Cancun, le dossier coton n'a pas beaucoup avancé dans le cadre des négociations. Cependant, les conditions objectives des filières cotonnières africaines se sont détériorées, rendant un règlement rapide du dossier coton urgent, sous peine de conséquences négatives pour plus de 15 millions d'africains vivant directement des revenus du coton.

La baisse tendancielle des cours mondiaux du coton, induite notamment par les subventions massives accordées par certains pays du Nord à leurs producteurs de coton, s'est traduite concrètement dans la majorité des pays africains par une diminution de la rémunération versée par les sociétés cotonnières aux producteurs de coton. Ainsi, au Mali, le prix du kilogramme de coton graine est passé de 210 FCFA en 2004 à 160 FCFA en 2005, induisant un manque à gagner pour les producteurs de 30 Milliards de FCFA. L'accroissement de la pauvreté qui en découle est dramatique pour des producteurs dont les conditions de vie sont déjà très précaires.

Le second risque que fait peser la baisse des cours du coton sur les filières cotonnières africaines est la perte du rôle stabilisateur du coton dans les systèmes de production : en effet, le système de prix minimum garanti aux producteurs de coton constituait jusqu'à une date récente, le socle du système de production à base de coton. Grâce à cette assurance de revenu minimum, les producteurs africains pouvaient emblaver des superficies importantes de céréales en complément du coton. Ces céréales dont le prix n'est pas garanti, sont néanmoins indispensables à la réalisation de la sécurité alimentaire des populations rurales africaines. Dans le contexte actuel, marqué par la remise en cause croissante du système de prix minimum garanti aux producteurs de coton, comme l'atteste l'article 8 du nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine aux producteurs maliens, une part de plus en plus croissante de la gestion du risque agricole est désormais dévolue aux producteurs qui sont paradoxalement les plus vulnérables des filières agricoles. Ceci fait courir le risque d'une disparition à plus ou moins brève échéance de la culture du coton et surtout d'une insécurité alimentaire accrue en Afrique de l'ouest.

Le troisième risque -déjà à l'oeuvre-, est une pression accrue sur les ressources naturelles en zone cotonnière africaine : en effet, la baisse des revenus issus du coton pousse les producteurs à rechercher des revenus alternatifs, notamment la commercialisation du bois de chauffe. La déforestation qui permet l'obtention rapide du bois de chauffe est nuisible à l'écosystème de savanes africaines menacées par l'avancée du désert.

Le dernier risque notable, peut-être le plus important, est l'incitation croissante à migrer des zones cotonnières africaines vers la périphérie des centres urbains et les pays occidentaux : la baisse tendancielle des revenus issus du coton couplée au désengagement des Etats africains, affaiblis par vingt cinq années d'ajustement structurel, de certaines missions de service public en zone rurale provoque un mouvement mécanique d'exode de milliers de jeunes ruraux africains, dont les conséquences sont à peine imaginables à l'heure actuelle.

L'évocation des risques qui précède appelle de la part des décideurs, nationaux et internationaux, des réponses idoines aux quatre enjeux qui en découlent.

1. Il est urgent de mettre en place et de pérenniser des systèmes de protection économiquement incitatifs et socialement équitables aux producteurs de coton africains, de manière à leur permettre de continuer à vivre décemment du fruit de leur travail. Les discussions actuelles sur la nécessité d'un fonds de soutien d'urgence aux filières cotonnières africaines, alimenté notamment par d'éventuelles compensations financières versées par les pays qui subventionnent leurs producteurs de coton, pour légitimes qu'elles puissent être, ne devraient pas faire oublier l'impératif d'une bonne gestion et d'une répartition équitable de la valeur ajoutée à l'intérieur des filières.

2. Il est nécessaire d'œuvrer pour la cohérence et la compatibilité entre les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD) et l'agenda de Doha mis en oeuvre dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En effet, l'atteinte des OMD, notamment la réduction de moitié de la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015, exige des politiques publiques volontaristes qui sont pour l'essentiel en décalage avec le programme de libéralisation croissante exigé dans le cadre du cycle de Doha, dont la clôture est justement retardée en grande partie du fait de l'absence de réponse équitable apportée aux africains dans le cadre de « l'initiative coton ».

3. Il s'avère crucial de préserver l'avenir des agricultures familiales africaines confrontées à des agricultures capitalistes et productivistes du Nord. L'enjeu véritable du volet agricole du cycle de Doha devrait être l'étude des modalités d'organisation d'une coexistence harmonieuse entre les agricultures familiales du Sud et les agricultures du Nord engagées depuis plus d'un siècle dans un processus d'accroissement continu de gains de productivité. Ainsi, les négociateurs africains devront faire attention à ne pas se laisser entraîner dans une croisade libérale à Hong Kong, mais plutôt veiller à effectuer des arbitrages responsables entre la nécessaire avancée sur le dossier coton et la préservation d'un niveau adéquat de protectionnisme indispensable à la survie des agricultures familiales africaines.

4. Enfin, il paraît indispensable d'aborder la question de l'épuisement prévisible du modèle de spécialisation primaire des économies africaines au sein du commerce international. Une des leçons de « l'initiative coton » demeure la mise en évidence de la totale soumission des économies africaines aux aléas des cours mondiaux des produits primaires. Près d'un demi-siècle après les indépendances, force est de constater qu'au-delà des déclarations rituelles, les pouvoirs publics africains n'ont pas pu ou su impulser un secteur secondaire viable, pouvant assurer la transformation des produits de base. Le modèle d'exportation de produits primaires a montré ses limites car il n'a pu permettre l'accroissement de parts de marchés de l'Afrique dans le commerce international et encore moins inciter les dirigeants africains à anticiper les évolutions de l'économie mondiale. Les *Cassandra* de tous bords ont beau jeu de stigmatiser le niveau prohibitif des coûts de transport et d'énergie en Afrique de l'ouest, signant par avance l'échec de toute tentative de développement d'une industrie de transformation locale du coton. D'autres rappellent la concurrence déloyale des friperies et la fin du moratoire sur l'exportation des textiles pour encourager la poursuite de la spécialisation primaire de l'Afrique au sein du commerce international. Il n'empêche, une des leçons de la nouvelle théorie du commerce international est que les avantages comparatifs ne sont pas forcément exogènes, ils peuvent être créés. Mais pour ce faire, une volonté politique sans faille et une période de « protectionnisme éducateur » sont indispensables. Sauf que ceci entre en contradiction à la fois avec les préceptes de l'OMC et les engagements pris par les Etats africains dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Ainsi se referme le piège du coton.

L'Afrique du coton est à la croisée des chemins à Hong Kong. Il y a fort à parier qu'elle saura plaider sa cause. Mais le plus important reste l'après Hong Kong, quand il conviendra de faire la juste part des difficultés de ses filières cotonnières qui incombent aux subventions du Nord et celles qui lui sont entièrement imputables et vis-à-vis desquelles elle ne pourra durablement se dérober.